

# Nouvelles drogues illicites sur le marché : Une inflation « galopante » !

Par le Pr Jean-Pierre Goullé

Le 31 janvier dernier à Bruxelles l'European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (EMCDDA) et Europol ont révélé dans leur rapport que **73 nouvelles drogues** de synthèse ont été identifiées en 2012.

Après 41, puis 49 nouvelles drogues répertoriées en 2010 et 2011, ce sont donc au total plus de **DEUX CENTS substances illicites** qui sont apparues sur le marché depuis 2005 !

Décidément l'imagination de chimistes empoisonneurs n'a pas de limite.

Il s'agit d'un marché en pleine expansion, dont le chiffre d'affaires est tout à fait considérable, facilité par les possibilités qu'offre Internet à ce vaste trafic international. L'EMCDDA a identifié en janvier 2012 près de **700 boutiques sur la toile**.

Provenant de marchés de gros situés en Chine et en Inde, puis importés en Europe où ils sont transformés, ces produits sont souvent proposés sur le marché comme des euphorisants légaux. Il est vrai que bon nombre d'entre eux échappent aux lois internationales en vigueur. Ils sont ensuite revendus en lieu et place des « drogues interdites » grâce à des stratégies de marketing sophistiquées et agressives, n'hésitant pas à infiltrer des réseaux sociaux et à s'attaquer aux plus jeunes. Parmi ces nouvelles drogues psychoactives, certaines sont proposées sur le Net comme de simples médicaments, voire sous les appellations les plus fantaisistes de « sels de bains », « d'encens », de « plantes médicinales », « d'engrais », « d'ecstasy », « d'amphétamines », de « cocaïne ».

Contrairement aux surdoses survenant avec de l'héroïne, de la cocaïne ou de l'ecstasy pour lesquelles les médecins sont parfaitement formés, la prise en charge médicale des sujets présentant une intoxication avec ces substances aux structures chimiques très variées et aux effets inconnus et peu prévisibles pose de réelles difficultés quant au diagnostic et à leur prise en charge. Si aucune étude n'est disponible pour évaluer leurs effets sur la santé, **21 décès dus à la consommation** de la seule 4-méthylamphétamine ont été recensés depuis octobre 2011 en Europe.

Ce vaste trafic et la facilité d'accès à ces nouvelles drogues illicites est une source d'inquiétude, il constitue un réel problème et une menace pour la santé publique face au grand nombre et à l'extrême variété de ces substances (**plus de 200 depuis 2005**) pouvant être à l'origine d'intoxications pour lesquelles les médecins sont démunis.

## **Editorial : Cannabinoïdes mortels, ça vous étonne ?**

### **Une catastrophe peut -elle en prévenir une autre ?**

Le dernier message du blog (*voir ci dessous*) : « *Russie, Plus de 700 intoxications au cannabis synthétique* », est terrifiant, instructif et confirme ce que beaucoup d'entre nous répètent à longueur de messages. Les apprentis sorciers à la recherche de drogues de plus en plus actives (et chères) font des ravages : le cannabis synthétique, en fait les cannabis synthétiques, les cannabinoïdes, ont tué en Russie et la Douma va légiférer, certainement par un nœud définitif.

Le message sera-t-il entendu chez nous, n'est-il pas temps de prendre la mesure de ce danger des cannabinoïdes de synthèse, de plus en plus puissants, demande exige, mais aussi de plus en plus toxiques, et avec eux des autres drogues de synthèse pour en faire la chasse et les interdire définitivement et sans tergiverser.

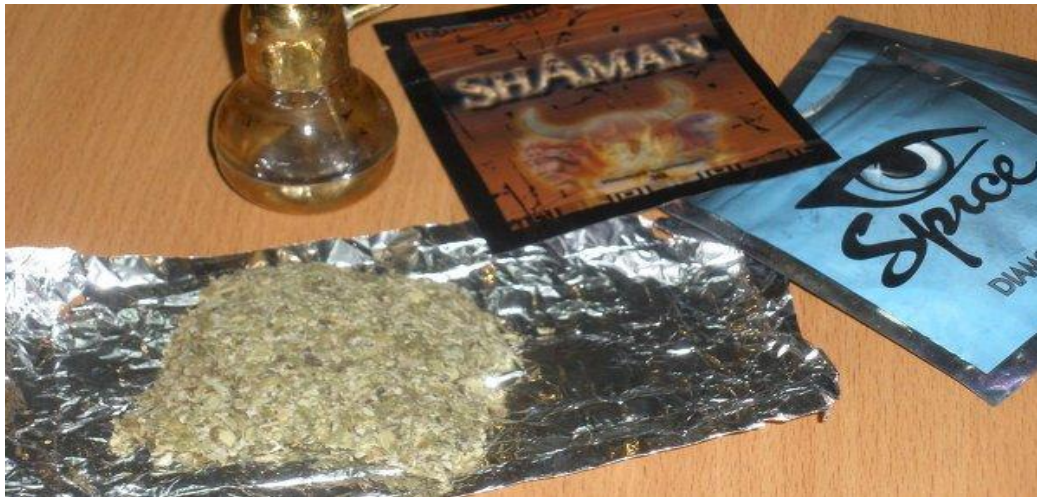
Nous ne cessons de les dénoncer (voir les messages de **Jean-Pierre Goullé** dans les lettres [N° 29](#) et [31](#) du CNPERT), elles inondent l'Europe, leur marché prospère dans une relative indifférence .

Ne peut-on prendre en compte la malheureuse expérience russe pour anticiper le risque de les voir déferler sur notre territoire.

Le législateur serait bien avisé d'accepter que sous le vocable de « cannabis », il y a beaucoup d'autres substances toxiques autres que le THC qui s'engouffreront dans la brèche qu'il veut créer et qu'il ne contrôlera pas. Une modification réglementaire de la liste visant leur interdiction est nécessaire .

**Jean-Paul Tillement**

## Russie : plus de 700 intoxications au cannabis synthétique



© Photo : Service fédéral de contrôle de la circulation des drogues dans la région Krasnoïarsk

Par *La Voix de la Russie* | En deux semaines plus de 700 Russes se sont intoxiqués au cannabis synthétique, **dont 25 sont décédés**, a communiqué Viktor Ivanov, directeur du Service fédéral de contrôle des stupéfiants lors d'une réunion du Comité d'Etat anti-stupéfiants.

*Les premiers cas d'intoxication ont été recensés dans plusieurs régions le 19 septembre.*

*Le district autonome des Khantys-Mansis (nord de la Russie), la région de Kirov et la république du Bachkortostan (Volga) ont été les plus touchés.*

*Les intoxications ont été provoquées par la drogue qui n'est pas encore portée sur la liste des stupéfiants interdits.*

*La Douma prépare un projet de loi interdisant le cannabis synthétique en Russie.*

[About these ads](#)